

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 484

29 mars 2007

SOMMAIRE

Acuazahara (Luxembourg) S.A.	23227	Herweg S.A.	23212
Agon Finance Holding S.A.	23228	Ijoint Investments S.A.	23211
Akron S.A.	23221	Info 2000 S.A.	23224
Alpha Pyrenees Luxembourg	23229	Investtours S.A.	23227
Amad Holding S.A.	23228	Jacof S.à.r.l.	23212
Anglo-Dutch Investment Group S.à r.l. ..	23211	LaSalle German Income and Growth 2 Lu-	
Beech Air S.A.	23194	xembourg S.à r.l.	23202
Blue Iris Management S.à r.l.	23223	Maginax Real Estate S.A.	23223
Bohemia Property Service	23225	Netcleanse International S.A.	23211
Boortmalt Overseas Group S.A.	23215	Notiara S.A.	23224
Brindisi S.A.	23187	Orascom Telecom	23204
Carron Holdings S.A.	23214	Polifin S.A.	23223
Champel Holdings S.A.H.	23214	P & P Investment Holding S.A.	23210
CI & GI Investments S.A.	23213	Raiffeisen R03 (Luxembourg) S.A.	23193
Climate Change Capital Carbon Fund S.à		Rameau S.A.	23217
r.l.	23213	RTL Group Germany S.A.	23195
Comgest Panda	23228	Sabina International S.A.	23216
Continental Trust S.A.	23225	Scope S.A.	23210
Creation Rush-Paris S.à.r.l.	23232	Sempre S.A.	23186
CSI Finance S.A.	23226	Shaker Holdings S.A.	23222
Cura/GGP Investment Corporation	23197	Signes I S.A.	23229
DSF Beteiligungsgesellschaft mbH & Co		Silvatrade A.G.	23222
Ascella	23204	Sodexo International Employees Plan	
DSF Lux International S.e.c.s.	23204	Holding S.C.A.	23217
Ecojet Leasing S.A.	23194	Stenham S.à r.l.	23186
Electrabel Invest Luxembourg	23227	TBU-1 International S.A.	23225
ETMF II Radio S.à r.l.	23197	Teamsystem Luxembourg Holdco S.à.r.l.	
Europe 94 S.A.	23222	23216
European Real Estate Partners S.A.	23218	Toromont Luxembourg	23186
Fallowfield S.A.	23214	United Construction S.A.	23215
Financière Euro-Luxembourgeois	23212	VSS Telefoongids Luxembourg S.à r.l. ...	23216
Fiparmo S.A.	23221	Wisberg S.A.	23190
Firad S.A.	23226		

Sempre S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 23.291.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SEMPRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007009358/296/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06826. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Stenham S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 78.306.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2006.

STENHAM S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007009427/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07343. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Toromont Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 110.356.

Extrait de transfert de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 10 janvier 2007 que:

TOROMONT INDUSTRIES LTD, une société constituée et régie par les lois du Canada, enregistrée au Industry Canada sous le numéro 333086-9, avec siège social au 3131 Highway 7 West, PO Box 5511, Concord, Ontario, L4K 1B7 Canada

a cédé:

- 500 (cinq cents) parts sociales qu'elle détenait dans la société TOROMONT LUXEMBOURG S.à r.l.

A NUTAN (MANAGEMENT) S.A., société anonyme, avec siège social à Abbott Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée au registre des Iles Vierges Britanniques sous le numéro IBC 590480.

Suite à ce transfert, les parts sociales de TOROMONT LUXEMBOURG S.à r.l., sont désormais réparties comme suit:

	parts sociales
- NUTAN (MANAGEMENT) S.A.	500
Total:	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Pour TOROMONT LUXEMBOURG S.à r.l.
MERCURIA SERVICES
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2007022460/1005/28.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08937. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Brindisi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.893.

— STATUTS

L'an deux mille six, le treize décembre,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Claude Schmitz, Conseil Fiscal, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, bd de la Foire.
- 2) Monsieur Thierry Fleming, Expert-Comptable, ici représenté par Monsieur Claude Schmitz, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 11 décembre 2006, laquelle restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de BRINDISI S.A. (la «Société»).

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Enfin, la société pourra acquérir, détenir, donner en location et/ou éventuellement construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le conseil d'administration est autorisé à:

- augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions pour la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social;

- supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles;

En aucun cas des actions fractionnées ne peuvent être émises lors de la conversion. Chaque fraction d'action à laquelle le détenteur de l'obligation convertible aurait droit, devra être arrondie vers le bas à l'action immédiatement inférieure.

De plus, le conseil d'administration est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration pourra choisir un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à la majorité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle du président, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social, ou à l'endroit de la commune du siège social spécifié dans la convocation, le premier jeudi du mois de décembre à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de chaque année.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 et à la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 30 septembre 2007.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

	Actions
1. Mr. Claude Schmitz, précité	200
2. Mr. Thierry Fleming, précité	110
Total	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR. 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cinq cents euros (EUR. 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Thierry Fleming, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 24 juillet 1948, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, bd de la Foire.

Monsieur Claude Schmitz, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, bd de la Foire.

Monsieur Guy Hornick, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 29 mars 1951, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, bd de la Foire.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société AUDIEX S.A., avec siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

5. Le siège social de la société est fixé 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Schmitz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 84, case 12. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007009842/220/179.

(070001292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Wisberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.892.

— STATUTS

L'an deux mille six, le treize décembre,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Claude Schmitz, Conseil Fiscal, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, bd de la Foire.

2) Monsieur Thierry Fleming, Expert-Comptable, ici représenté par Monsieur Claude Schmitz, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 11 décembre 2006, laquelle restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de WISBERG S.A. (la «Société»).

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion

et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Enfin, la société pourra acquérir, détenir, donner en location et/ou éventuellement construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le conseil d'administration est autorisé à:

- augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions pour la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social;

- supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles;

En aucun cas des actions fractionnées ne peuvent être émises lors de la conversion. Chaque fraction d'action à laquelle le détenteur de l'obligation convertible aurait droit, devra être arrondie vers le bas à l'action immédiatement inférieure.

De plus, le conseil d'administration est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

- Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

- Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

- Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration pourra choisir un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne.

de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à la majorité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle du président, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social, ou à l'endroit de la commune du siège social spécifié dans la convocation, le troisième mercredi du mois de décembre à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de chaque année.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 et à la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 30 septembre 2007.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

	Actions
1. Mr. Claude Schmitz, précité	200
2. Mr. Thierry Fleming, précité	110
Total	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Thierry Fleming, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 24 juillet 1948, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, bd de la Foire.

Monsieur Claude Schmitz, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, bd de la Foire.

Monsieur Guy Hornick, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 29 mars 1951, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, bd de la Foire.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société AUDIEX S.A., avec siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

5. Le siège social de la société est fixé 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Schmitz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 85, case 12. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007009843/220/179.

(070001290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Raiffeisen R03 (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.513.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 19 janvier 2007 que:

Ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2006 les mandats des administrateurs suivants:

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous n ° B 84.993, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

- TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous n ° B 94.029, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, et
- TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous n ° B 94 030, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, ainsi que
- le mandat du commissaire aux comptes L'ALLIANCE REVISION S.à r.l., société à responsabilité limitée, inscrite au registre de commerce sous n ° B 46.498, ayant son siège social 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Pour avis conforme

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007022494/805/27.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08433. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Ecojet Leasing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 118.372.

—
Constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, préqualifiée, en date du 10 août 2006, publié au Mémorial C numéro 1903 du 10 octobre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 118.372.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire décidant la clôture de liquidation reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 décembre 2006, enregistré à Esch/Al. A.C., le 21 décembre 2006, volume 924, folio 6, case 10,

- que l'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

- que l'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, de même y resteront consignées les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2007.

Pour extrait

B. Moutrier

Le notaire

Référence de publication: 2007009848/272/23.

(070001273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Beech Air S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 102.009.

—
Constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, préqualifiée, en date du 21 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1018 du 12 octobre 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 102.009.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire décidant la clôture de liquidation reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 décembre 2006, enregistré à Esch/Al. A.C., le 21 décembre 2006, volume 924, folio 6, case 11,

- que l'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

- que l'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, de même y resteront consignées les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2007.

Pour extrait

B. Moutrier

Le notaire

Référence de publication: 2007009849/272/23.

(070001275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

RTL Group Germany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 38.547.

L'an deux mille six, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), qui restera le dépositaire de la présente minute.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RTL GROUP GERMANY S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 38547 et ayant son siège social à L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden, constituée suivant acte notarié du 7 octobre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 166 du 27 avril 1992. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 22 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 516 du 10 mars 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Edouard de Fierlant, employé privé, avec adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Fany François, employée privée, avec adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Natacha Trunkwald, employée privée, avec adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital d'un montant de quatre millions cent quarante-deux mille cinq cents euros (4.142.500,- EUR) de manière à ce que le capital social soit porté de son montant actuel de cent deux millions huit cent cinquante mille euros (102.850.000,- EUR) représenté par quatre cent onze mille quatre cents (411.400) actions, entièrement libérées, à un montant de cent six millions neuf cent quatre-vingt-douze mille cinq cents euros (106.992.500,- EUR) représenté par quatre cent vingt-sept mille neuf cent soixante-dix (427.970) actions, toutes sans désignation de valeur nominale, et émission contre un apport en nature de seize mille cinq cent soixante-dix (16.570) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes au jour de l'Assemblée générale extraordinaire décidant de l'augmentation de capital soumis en ce compris le droit à des dividendes.

2. Emission de seize mille cinq cent soixante-dix (16.570) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale au prix de quarante et un millions quatre cent vingt-deux mille deux cent vingt et un euros (41.422.221,- EUR), dont quatre millions cent quarante-deux mille cinq cents euros (4.142.500,- EUR) sont affectés au compte «capital social» et l'excédent, trente-sept millions deux cent soixante-dix-neuf mille sept cent vingt et un euros (37.279.721,- EUR) au compte «prime d'émission».

3. Acceptation de la souscription de seize mille cinq cent soixante-dix (16.570) actions nouvelles par CLT-UFA, une société de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden, acceptation de la libération entière de chacune de ces actions par un apport en nature consistant dans toutes les actions de RTL NEDERLAND SALES BV, et décision d'attribuer les actions nouvelles à l'apporteur en rémunération de son apport et constatation effective de l'augmentation de capital.

4. Modification des statuts de la société afin de refléter l'augmentation de capital de la Société.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre millions cent quarante-deux mille cinq cents euros (4.142.500,- EUR) de manière à le porter de son montant actuel de cent deux millions huit cent cinquante mille euros (102.850.000,- EUR) représenté par quatre cent onze mille quatre cents (411.400) actions, sans désignation de valeur nominale et entièrement libérées, à un montant de cent six millions neuf cent quatre-vingt-douze mille cinq cents euros (106.992.500,- EUR) représenté par quatre cent vingt-sept mille neuf cent soixante-dix (427.970) actions, toutes sans désignation de valeur nominale, et émission contre un apport en nature de seize mille cinq cent soixante-dix (16.570) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Souscription et libération

Les seize mille cinq cent soixante-dix (16.570) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par CLT-UFA, société anonyme, ayant son siège social au 45, boulevard Pierre Frieden, Luxembourg, ici représentée par Monsieur Edouard de Fierlant, prénommé.

Les nouvelles actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport à la Société de toutes les parts sociales de la société RTL NEDERLAND SALES BV, société de droit néerlandais, ayant son siège social à NL-1217GP Hilversum, 47 Sumatralaan, représentant 100% du capital émis de la société.

Les parts sociales ainsi apportées sont évaluées à la somme de quarante et un millions quatre cent vingt-deux mille deux cent vingt et un euros (41.422.221,- EUR), dont quatre millions cent quarante-deux mille cinq cents euros (4.142.500,- EUR) sont affectés au compte «capital social» et l'excédent, trente-sept millions deux cent soixante-dix-neuf mille sept cent vingt et un euros (37.279.721,- EUR) au compte «prime d'émission».

L'apport en nature ci-dessus fait l'objet d'un rapport établi en date du 27 novembre 2006, par INTERAUDIT S.à r.l., réviseur d'entreprises, Luxembourg, conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi concernant les sociétés commerciales, lequel rapport restera annexé aux présentes.

Ce rapport conclut dans les termes suivants:

Conclusion:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie et de la prime d'émission.»

Le souscripteur garantit que les parts sociales apportées à la Société sont libres de tous privilèges, charges ou autres droits en faveur de tiers et qu'aucun consentement ou agrément n'est requis pour le présent apport.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5 (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à cent six millions neuf cent quatre-vingt-douze mille cinq cents euros (106.992.500,- EUR) représenté par quatre cent vingt-sept mille neuf cent soixante-dix (427.970) actions, toutes sans désignation de valeur nominale.»

Evaluations de frais

Dans la mesure où l'apport en nature consiste dans l'apport de l'entière des titres d'une société, ayant son siège social et son établissement principal dans l'Union Européenne, un tel apport entre dans le champ d'application de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exemption de droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. de Fierlant, F. François, N. Trunkwald, G. Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 2006, vol. 909, fol. 21, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 décembre 2006.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007009895/239/103.

(070000844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

ETMF II Radio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 71.284.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour ETMF II RADIO S.à r.l.

HRT REVISION S.à r.l.

R. Thillens

Référence de publication: 2007011246/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00843. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Cura/GGP Investment Corporation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 113.437.

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth of November.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

Is held an Extraordinary General Meeting of CURA/GGP INVESTMENT CORPORATION S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscribed at the Luxembourg Trade Register number 113.437, incorporated by a notarial deed on 10 January 2006, published in Mémorial C, number 727, on 10 April 2006 and whose Articles of Incorporation have been amended for the last time by a notarial deed on 24 April 2006, published in Mémorial C number 1404, on 21 July 2006.

The meeting is presided by Mr Franck Doineau, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Ms Agnès Weber, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Christophe Fricker, employee, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The two shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and the proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the all the shares representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of fifteen million four hundred and eleven thousand two hundred euro (EUR 15,411,200.-) so as to raise it from its present amount of thirty-two million one hundred ten thousand euro (EUR 32,110,000.-) to forty-seven million five hundred twenty-one thousand two hundred euro (EUR 47,521,200.-) by the issue of three hundred eight thousand two hundred and twenty-four (308,224) new shares of Class A having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and three hundred eight thousand two hundred and twenty-four (308,224) new shares of Class B of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2.- Subscription, intervention of the subscribers and payment of all the new shares by contribution in kind of shares.

3.- Acceptation by the managers of CURA/GGP INVESTMENT CORPORATION S.à r.l.

4.- Amendment of article 5 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the two shareholders decide what follows:

First resolution

The two shareholders, exercising the powers devolved to the general meeting of shareholders, decide to increase the issued share capital by fifteen million four hundred and eleven thousand two hundred euro (EUR 15,411,200.-) so as to raise it from its present amount of thirty-two million one hundred ten thousand euro (EUR 32,110,000.-) to forty-seven

million five hundred twenty-one thousand two hundred euro (EUR 47,521,200.-) by the issue of three hundred eight thousand two hundred and twenty-four (308,224) new shares of Class A having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and three hundred eight thousand two hundred and twenty-four (308,224) new shares of Class B having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in shares of a company having its registered office in a European Union shareholder state (Gibraltar).

Second resolution

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

The news shares are subscribed as follows:

- CURA BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT TÜRKEI m.b.H., a company incorporated and existing under the laws of Germany, registered with the commercial Register at the local court of Hamburg under registration number HRB 91602, having its registered office at Wandsbeker Straße 3-7, 22179 Hamburg, Germany,

here represented Mr Franck Doineau, previously named,

by virtue of a proxy, given in Hamburg,

which declares to subscribe to the three hundred and eight thousand two hundred and twenty-four (308,224) new shares of class A and to pay them by a contribution in kind hereafter described;

- GGP LUX Co., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.947, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

here represented by Mr Franck Doineau, prenamed,

by virtue of a proxy, given in

which declares to subscribe to the three hundred and eight thousand two hundred and twenty-four (308,224) new shares of class B and to pay them up by a contribution in kind hereafter described.

Description of the contributions by CURA BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT TÜRKEI m.b.H.

Ten (10) shares with a par value of ten euro (EUR 10.-), in CURA-GGP LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, representing 0,94% of the share capital of this latest company, divided in one thousand and sixty (1,060) shares; this contribution being valued at seven million seven hundred and five thousand six hundred euro (EUR 7,705,600.-), remunerated by issue of three hundred and eight thousand two hundred and twenty-four (308,224) new shares of class A in CURA/GGP INVESTMENT CORPORATION S.à r.l.

Description of the contributions by GGP LUX Co S.à r.l.

Ten (10) shares with a par value of ten euro (EUR 10.-), in CURA-GGP LIMITED, previously named, representing 0,94% of the share capital of this latest company, divided in one thousand and sixty (1,060) shares; this contribution being valued at seven million seven hundred and five thousand six hundred euro (EUR 7,705,600.-), remunerated by issue of three hundred and eight thousand two hundred and twenty-four (308,224) new shares of class B in CURA/GGP INVESTMENT CORPORATION S.à r.l.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is evaluated at fifteen million four hundred and eleven thousand two hundred euro (EUR 15,411,200.-).

The subscribers request that this total amount of the contribution has to be considered as share capital for a total amount of fifteen million four hundred and eleven thousand two hundred euro (EUR 15,411,200.-).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by the Memorandum of Articles of Association of the concerned companies and by a declaration issued by the managers of CURA/GGP INVESTMENT CORPORATION S.à r.l. attesting the current number of shares, their ownership, and their true valuation in accordance with current market trends.

Effective implementation of the contribution

GGP LUX Co S.à r.l. and CURA BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT TÜRKEI m.b.H., contributors prenamed here re-presented as stated hereabove, declare:

- all the shares are fully paid up;
- such shares are in registered form;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- such shares are legally and conventionally freely transferable;
- they have checked that these shares are owned by GGP LUX Co S.à r.l. and CURA BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT TÜRKEI m.b.H.;

- all formalities shall be carried out in Gibraltar in order to formalise the transfer and to render it effectively anywhere and toward any third party.

Manager's intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr Alexander L Berman, with professional address at 873, Greenwood Avenue, USA-60022 Glencoe Illinois,
- b) Dr Thomas Finne, with professional address at 16 Ernst-Albers-Strasse, D-22043 Hamburg, Germany, here represented by Mr. Franck Doineau, previously named.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, each of them personally and solidarily legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, both of them expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the shareholders decide to amend the article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 5.** The Company's capital is set at forty-seven million five hundred and twenty-one thousand two hundred euro (EUR 47,521,200.-) represented by nine hundred and fifty thousand four hundred and twenty-four (950,424) shares of Class A with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and nine hundred and fifty thousand four hundred and twenty-four (950,424) shares of Class B with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Follows the German translation of article 5:

«Das Gesellschaftskapital beträgt siebenundvierzig-millionenfünfhundertundeinundzwanzigtausend Euro (EUR 47.521.200.-), aufgeteilt in neunhundertfünfzig-tausendvierhundertundvierundzwanzig (950.424) Anteile der Klasse A (deren Inhaber nachstehend als «A Gesellschafter» bezeichnet werden) mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25.-) und in neunhundertfünfzigtausendvierhundertundvierundzwanzig (950.424) Anteile der Klasse B (deren Inhaber nachstehend als «B Gesellschafter» bezeichnet werden) mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25.-).»

Pro rata contribution tax payment exemption request

CURA-GGP LIMITED, registered under number 96008 at the Gibraltar Trade Register and having its registered office at 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, is a financial stock company, considered as such by Gibraltar laws as well as by Luxembourg laws, covered by the Council Directive 69/335/CEE of July 17, 1969 concerning indirect taxes on the raising of capital.

Considering that it concerns an increase of the share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of shares of a financial stock company (société de capitaux) having its registered office in an European Union State, bringing its participation from 98,11%, already owned, to 100% after the present contribution, the company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about six thousand euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CURA/GGP INVESTMENT CORPORATION S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 113.437, constituée suivant acte notarié en date du 20 janvier 2006, publié au Mémorial C, numéro 727 du 10 avril 2006 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 24 avril 2006, publié au Mémorial C numéro 1404, du 21 juillet 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck Doineau, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Agnès Weber, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christophe Fricker, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les deux associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les toutes parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de quinze millions quatre cent onze mille deux cents euros (EUR 15.411.200,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux millions cent dix mille euros (EUR 32.110.000,-) à quarante-sept millions cinq cent vingt et un mille deux cents euros (EUR 47.521.200,-) par l'émission de trois cent huit mille deux cent vingt-quatre (308.224) parts sociales de classe A nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de trois cent huit mille deux cent vingt-quatre (308.224) parts sociales de classe B nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2.- Souscription, intervention des souscripteurs et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en nature d'actions.

3.- Acceptation par les gérants de CURA/GGP INVESTMENT CORPORATION S.à r.l.

4.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les deux associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Les deux associés exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée, décide d'augmenter le capital social à concurrence de quinze millions quatre cent onze mille deux cents euros (EUR 15.411.200,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux millions cent dix mille euros (EUR 32.110.000,-) à quarante-sept millions cinq cent vingt et un mille deux cents euros (EUR 47.521.200,-) par l'émission de trois cent huit mille deux cent vingt-quatre (308.224) parts sociales de classe A nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de trois cent huit mille deux cent vingt-quatre (308.224) parts sociales de classe B nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), le tout intégralement par l'apport réalisé en nature d'actions d'une société ayant son siège social dans un Etat membre de la Communauté Européenne (Gibraltar).

Deuxième résolution

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Les nouvelles parts sociales sont souscrites comme suit:

- CURA BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT TÜRKEI m.b.H., une société constituée sous les lois d'Allemagne, inscrite au Registre de commerce de Hambourg sous le numéro HRB 91602, ayant son siège social Wandsbeker Straße 3-7, 22179 Hambourg, Allemagne,

ici représentée par Monsieur Franck Doineau, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle a déclaré souscrire les trois cent huit mille deux cent vingt-quatre (308.224) parts sociales de classe A nouvelles et les libérer par un apport en nature ci-après décrit

- GGP LUX Co., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 113.947, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Franck Doineau, prénommé,

en vertu d'une procurations sous seing privé

laquelle a déclaré souscrire les trois cent huit mille deux cent vingt-quatre (308.224) parts sociales de classe B nouvelles et les libérer par un apport en nature ci-après décrit.

Description de l'apport de CURA BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT TÜRKEI m.b.H.

Dix (10) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, de CURA-GGP LIMITED, une société régie par les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, représentant 0,94% du capital social de cette dernière, divisé en mille soixante (1.060) actions; cet apport étant évalué à sept millions sept cent cinq mille six cents euros (EUR 7.705.600,-), rémunéré par l'émission de trois cent huit mille deux cent vingt-quatre (308.224) parts sociales nouvelles de classe A de CURA/GGP INVESTMENT CORPORATION S.à r.l.

Description de l'apport de GGP LUX Co S.à r.l.

Dix (10) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, de CURA-GGP LIMITED, prénommé, représentant 0,94% du capital social de cette dernière, divisé en divisé en mille soixante (1.060) actions; cet apport étant évalué à sept millions sept cent cinq mille six cents euros (EUR 7.705.600,-), rémunéré par l'émission de trois cent huit mille deux cent vingt-quatre (308.224) parts sociales nouvelles de classe B de CURA/GGP INVESTMENT CORPORATION S.à r.l.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à quinze millions quatre cent onze mille deux cents euros (EUR 15.411.200,-).

Le souscripteur déclare que la valeur totale de l'apport fait à CURA/GGP INVESTMENT CORPORATION S.à r.l. doit être considérée comme du capital pour un montant de quinze millions quatre cent onze mille deux cents euros (EUR 15.411.200,-).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par les statuts des sociétés concernées et une déclaration émise par les gérants de CURA/GGP INVESTMENT CORPORATION S.à r.l. attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport

GGP LUX Co S.à r.l. et CURA BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT TÜRKEL m.b.H., prédésignés, apporteurs ici représentés comme dit ci-avant, déclarent:

- que les actions sont entièrement libérées;
- que les actions se trouvent dans un registre;
- qu'ils sont les seuls plein propriétaires et possédant les pouvoirs de disposer de ces actions conventionnellement et librement transmissibles, n'existant aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- que toutes formalités seront réalisées à Gibraltar, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties;

Intervention des gérants

Sont alors intervenus:

- a) Monsieur Alexander L Berman, demeurant au 873, Greenwood Avenue, USD-60022 Glencoe Illinois
 - b) Monsieur Thomas Finne, demeurant au 16 Ernst-Albers-Strasse, D-22043 Hambourg, Allemagne
- ici représentés par Monsieur Frank Doineau, prénommé.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, tous les deux marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirment la validité des souscriptions et libération.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à quarante-sept millions cinq cent vingt et un mille deux cents euros (EUR 47.521.200,-) divisé en neuf cent cinquante mille quatre cent vingt-quatre (950.424) parts sociales de classe A de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de neuf cent cinquante mille quatre cent vingt-quatre (950.424) parts sociales de classe B de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Suit la traduction allemande de l'article 5:

«Das Gesellschaftskapital beträgt siebenundvierzig-millionenfünfhundertundeinundzwanzigtausend Euro (EUR 47.521.200,-), aufgeteilt in neunhundertfünfzig-tausendvierhundertundvierundzwanzig (950.424) Anteile der Klasse A (deren Inhaber nachstehend als «A Gesellschafter» bezeichnet werden) mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) und in neunhundertfünfzigtausendvierhundertundvierundzwanzig (950.424) Anteile der Klasse B (deren Inhaber nachstehend als «B Gesellschafter» bezeichnet werden) mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).»

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

CURA/GGP LIMITED, enregistrée sous le numéro 96008 au Registre de Commerce de Gibraltar et ayant son siège social 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, est une société de capitaux, considérée comme telle tant par la loi de Gibraltar ainsi que par la loi luxembourgeoise, entrant dans le champ d'application de la Directive 69/335/CEE du Conseil du 17 juillet 1969, concernant les impôts indirects frappant les rassemblements de capitaux.

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de parts sociales non encore apportées, émises par une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Euro-

péenne, portant sa participation de 98,11%, déjà détenue, à 100% après le présent apport, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ six mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. Doineau, A. Weber, C. Fricker, M. Schaeffer.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 2006, vol. 909, fol. 21, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 décembre 2006.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007009889/239/282.

(070000839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.032.

In the year two thousand and six, on the twenty-second of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH L.P., a limited partnership organised under the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Cavendish Square, London W1A 2NF (United Kingdom), represented by its general partner LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH GP, L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (United States of America),

here represented by Mrs Cathy Blondel, legal assistant, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given on 20 December 2006.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH 2 LUXEMBOURG S.à r.l., (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on November 22, 2006, not yet published in the Mémorial C. The articles of incorporation have been amended pursuant to a notarial deed on December 11, 2006, not yet published in the Mémorial C.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of twenty-four thousand five hundred and fifty euro (EUR 24,550.-), so as to raise it from its current amount of fifty-six thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 56,825.-) up to eighty-one thousand three hundred and seventy-five euro (EUR 81,375.-) through the issue of nine hundred and eighty-two (982) shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The new shares are to be subscribed by LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH L.P., prenamed, paid up by a contribution in kind consisting of one claim held by LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH L.P against the Company for a total amount of twenty-seven thousand euro (EUR 27,000.-).

The total contribution of twenty-seven thousand euro (EUR 27,000.-) will be allocated as follows: (i) twenty-four thousand five hundred and fifty euro (EUR 24,550.-) will be allocated to the share capital of the Company and (ii) two thousand four hundred and fifty euro (EUR 2,450.-) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second résolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 5. first paragraph.** The Company's share capital is set at eighty-one thousand three hundred and seventy-five euro (EUR 81,375.-) represented by three thousand two hundred and fifty-five (3,255) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH L.P., une société en commandite organisée sous les lois anglaises, ayant son siège social au 33 Cavendish Square, Londres W1A 2NF (Grande-Bretagne), représentée par son associé commandité LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH GP, L.L.C., une société à responsabilité limitée organisée sous les lois du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Etats-Unis d'Amérique),

ici représentée par Madame Cathy Blondel, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 décembre 2006.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH 2 LUXEMBOURG S.à r.l., (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée selon un acte notarié en date du 22 novembre 2006, non encore publié au Mémorial C. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 11 décembre 2006, non encore publié.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-quatre mille cinq cent cinquante euros (EUR 24.550,-) afin de le porter de son montant actuel de cinquante-six mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 56.825,-) jusqu'à quatre-vingt-un mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 81.375,-) par l'émission de neuf cent quatre-vingt-deux (982) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH L.P., prénommée, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH L.P. contre la Société pour un montant total de vingt-sept mille euros (27.000,- EUR).

L'apport de vingt-sept mille euros (27.000,- EUR) sera alloué comme suit: vingt-quatre mille cinq cent cinquante euros (EUR 24.550,-) au capital social pour le montant de, et deux mille quatre cent cinquante euros (2.450,- EUR) pour le compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à la somme de quatre-vingt-un mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 81.375,-) représentée par trois mille deux cent cinquante-cinq (3.255) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Blondel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2006, vol. 909, fol. 64, case 1. — Reçu 270 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 janvier 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007023841/239/103.

(070017473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

DSF Lux International S.e.c.s., Société en Commandite simple,

(anc. DSF Beteiligungsgesellschaft mbH & Co Ascella).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.594.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 43849 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007016938/211/12.

(070009255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Orascom Telecom, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.861.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth day of January.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ORASCOM TELECOM HOLDING S.A.E., a company incorporated and existing under the laws of the Arab Republic of Egypt, registered with the Cairo Commercial Registry Office under number 365751, having its registered office at Nile City Towers, South Tower, Cornish El Nile, Ramlet Beaulac, Cairo, Egypt,

here represented by Mr François Deprez, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Cairo, on the 23rd January 2007.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of ORASCOM TELECOM (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is to act as unlimited shareholder and manager of ORASCOM TELECOM FINANCE, a Luxembourg société en commandite par actions for which purpose the Company may hold one or more unlimited shares in ORASCOM TELECOM FINANCE. In addition, the Company may hold one or more limited shares in ORASCOM TELECOM FINANCE.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at seventeen thousand US dollars (USD 17,000.-) represented by seventeen thousand (17,000) shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on January 1 and ends on December 31 of the same year.

Art. 20. Each year on December 31, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The seventeen thousand (17,000) shares have been subscribed by ORASCOM TELECOM HOLDING S.A.E., pre-named.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of seventeen thousand US dollars (USD 17,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Benoît Nasr, private employee, born on 26 May 1975 in Charleroi, Belgium, residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
 - Mr. Jean-Christophe Dauphin, private employee, born on 20 November 1976 in Nancy, France, residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ORASCOM TELECOM HOLDING S.A.E., une société constituée et existant selon les lois de la République arabe d'Égypte, enregistrée auprès du Cairo Commercial Registry Office sous le numéro 365751, ayant son siège social à Nile City Towers, South Tower, Cornish El Nile, Ramlet Beaulac, Le Caire, Égypte,

ici représentée par Monsieur François Deprez, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée au Caire, le 23 janvier 2007.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination d'ORASCOM TELECOM (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet d'agir en qualité d'associé commandité et de gérant d'ORASCOM TELECOM FINANCE, une société en commandite par actions luxembourgeoise, en vue de quoi la Société peut détenir une ou plusieurs action (s) de commandité dans ORASCOM LUXEMBOURG FINANCE. De plus, la Société peut détenir une ou plusieurs action (s) de commanditaire dans ORASCOM LUXEMBOURG FINANCE.

La Société peut exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social

à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de dix-sept mille dollars américains (USD 17.000,-) représentée par dix-sept mille (17.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à l'objet de la Société. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leurs mandats. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 11. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président, et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède ou représente.

Art. 17. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le (les) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

Les dix-sept mille (17.000) parts sociales ont été souscrites par ORASCOM TELECOM HOLDING S.A.E., prénommée.

Toutes les parts ainsi souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de dix-sept mille dollars américains (USD 17.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt la personne susmentionnée, représentant l'intégralité du capital social, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Benoît Nasr, employé privé, né le 26 mai 1975 à Charleroi, Belgique, résidant au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
 - Monsieur Jean-Christophe Dauphin, employé privé, né le 20 novembre 1976 à Nancy, France, résidant au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Deprez, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 2007, vol. 909, fol. 101, case 9. — Reçu 131,47 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 janvier 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007023983/239/318.

(070017731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Scope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 61.298.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société SCOPE S.A. qui s'est tenue en date du 16 janvier 2007 au siège social que:

Madame Josiane Schmit ayant présenté sa démission en qualité d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Madame Christine Picco, employée privée, demeurant professionnellement au 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 à Luxembourg. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé arrivera à échéance en 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007022436/520/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08997. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

P & P Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 93.731.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société P&P INVESTMENT HOLDING S.A. qui s'est tenue en date du 16 janvier 2007 au siège social que:

Madame Josiane Schmit ayant présenté sa démission en qualité d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Madame Christine Picco, employée privée, demeurant professionnellement au 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 à Luxembourg. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé arrivera à échéance en 2009.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2007022437/520/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08999. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070015864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Anglo-Dutch Investment Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 80.881.

Par résolution signée en date du 29 décembre 2006, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Manuel Mouget, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007022667/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08343. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070015759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Netcleanse International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 98.199.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société NETCLEANSE INTERNATIONAL S.A., qui s'est tenue en date du 16 janvier 2007 au siège social que:

Madame Josiane Schmit ayant présenté sa démission en qualité d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Madame Christine Picco, employée privée, demeurant professionnellement au 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 à Luxembourg. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé arrivera à échéance en 2008.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2007022438/520/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09000. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070015866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Ijoint Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 68.127.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société IJOINT INVESTMENTS S.A. qui s'est tenue en date du 16 janvier 2007 au siège social que:

Madame Josiane Schmit ayant présenté sa démission en qualité d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Madame Christine Picco, employée privée, demeurant professionnellement au 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 à Luxembourg. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé arrivera à échéance en 2008.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2007022440/520/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09002. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Jacof S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.068.

Par résolution signée en date du 21 décembre 2006, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Manuel Mouget, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007022670/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08342. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Herweg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 100.827.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société HERWEG S.A., qui s'est tenue en date du 16 janvier 2007 au siège social que:

Madame Josiane Schmit, ayant présenté sa démission en qualité d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Madame Christine Picco employée privée, demeurant professionnellement au 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 à Luxembourg. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé arrivera à échéance en 2009.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2007022443/520/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09004. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Financière Euro-Luxembourgeois, Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 30.822.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société FINANCIERE EURO-LUXEMBOURGEOIS S.A., qui s'est tenue en date du 16 janvier 2007 au siège social que:

Madame Josiane Schmit ayant présenté sa démission en qualité d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Madame Christine Picco, employée privée, demeurant professionnellement au 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 à Luxembourg. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé arrivera à échéance en 2011.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2007022446/520/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09005. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Climate Change Capital Carbon Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 108.587.

—
Extrait des Résolutions du Conseil de Gérance prises en date du 10 novembre 2006 à Luxembourg

Le conseil de gérance a pris les résolutions suivantes:

- Le conseil de gérance a accepté la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Gareth Hughes de son mandat de gérant de la société.
- Le conseil de gérance a décidé de coopter, avec effet immédiat, en qualité de gérant de la Société:
- Monsieur Mark Simon Bell, né à Accra le 11 décembre 1961, ayant son adresse professionnelle au 49, Grosvenor Street, London, W1K 3HP, Great Britain.

Le mandat de Monsieur Bell sera ratifié lors de la prochaine assemblée générale ordinaire de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Pour CLIMATE CHANGE CAPITAL CARBON FUND S.à r.l.

MERCURIA SERVICES

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007022463/1005/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08940. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

CI & GI Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 79.027.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue en date du 16 janvier 2007 au siège social que:

Madame Josiane Schmit ayant présenté sa démission en qualité d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Madame Christine Picco, Employée Privée, demeurant professionnellement au 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 à Luxembourg. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé arrivera à échéance en 2012

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2007022455/520/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09008. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Fallowfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 86.136.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société FALLOWFIELD S.A., qui s'est tenue en date du 16 janvier 2007 au siège social que:

Madame Josiane Schmit ayant présenté sa démission en qualité d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Madame Christine Picco, employée privée, demeurant professionnellement au 24, rue Jean l'Aveugle, 1-1148 à Luxembourg. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé arrivera à échéance en 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007022456/520/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09009. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Champel Holdings S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 31.315.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société CHAMPEL HOLDINGS S.A.H. qui s'est tenue en date du 16 janvier 2007 au siège social que:

Madame Josiane Schmit ayant présenté sa démission en qualité d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Madame Christine Picco, employée privée, demeurant professionnellement au 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 à Luxembourg. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé arrivera à échéance en 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007022457/520/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09013. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Carron Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 72.298.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société CARRON HOLDINGS S.A. qui s'est tenue en date du 16 janvier 2007 au siège social que:

Madame Josiane Schmit ayant présenté sa démission en qualité d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Madame Christine Picco, employée privée, demeurant professionnellement au 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 à Luxembourg. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé arrivera à échéance en 2011.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2007022459/520/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09016. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

United Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 101.890.

Constituée par acte passé par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no. 967 du 29 septembre 2004.

Assemblée Générale Ordinaire du 22 décembre 2006

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société UNITED CONSTRUCTION S.A., tenue au siège social en date du 22 décembre 2006, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1 ° Changement du siège social vers L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

2 ° Acceptation de la démission des trois membres du conseil d'administration:

- Madame Sylvie Abtal-Cola, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3, bd. Prince Henri, administrateur;
- Monsieur Klaus Krumnau, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3, bd. Prince Henri, administrateur;
- Monsieur Michal Wittmann, demeurant à L-1724 Waldbredimus, 27, rue de Trintange, administrateur, qui a donné sa démission en date du 7 novembre 2006.

3 ° Nomination de trois nouveaux administrateurs pour une durée de six ans:

- Madame Ingrid Hoolants, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, administrateur;
- Monsieur Marc Schintgen, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, administrateur;
- Monsieur Michal Wittmann, demeurant à L-1724 Waldbredimus, 27, rue de Trintange, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNITED CONSTRUCTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022546/2195/27.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08392. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Boortmalt Overseas Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 60.004.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 20 décembre 2006

Le siège social est transféré du 5, rue Emile Bian L-1235 Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2007022475/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08338. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Teamsystem Luxembourg Holdco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 75.239.

Par résolution signée en date du 18 décembre 2006, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg de son mandat de gérant avec effet immédiat.
- Acceptation de la démission de Monsieur Carl Speecke, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg de son mandat de gérant avec effet immédiat.
- Nomination de Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007022476/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08559. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

VSS Telefoongids Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 94.058.

DISSOLUTION

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui a eu lieu à Luxembourg le 18 décembre 2006

l'assemblée a décidé à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de clôturer la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans auprès de MERCURIA SERVICES S.A., ayant siège au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2006.

Pour VSS TELEFOONGIDS LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007022533/1005/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08414. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Sabina International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 38.129.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire reportée tenue en date du 27 juin 2006 que:

Délibérations

L'Assemblée renouvelle les mandats des administrateurs pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2012 suivants:

- Administrateur: Maître Marino Bastianini, Avocat, demeurant professionnellement au 3, Via principe Amedeo I 20121 Milan

- Administrateur: Madame Rosalinda Bastianini, employée, demeurant professionnellement au 3, Via principe Amedeo I 20121 Milan

- Administrateur: Madame Sabina Bastianini-Ricca, employée, demeurant professionnellement au 3, Via principe Amedeo I 20121 Milan

- Administrateur: Monsieur Francesco Signorio, directeur de société, demeurant au 10, rue Michel Welter L-2730 Luxembourg

L'assemblée renouvelle la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. avec siège social au 5, boulevard de la Foire L-1528 aux fonctions de commissaire aux comptes pour un mandat échéant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2007.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007022477/1134/31.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02445. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Sodexho International Employees Plan Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 78.691.

SODEXHO INTERNATIONAL EMPLOYEES PLAN HOLDING, S.à r.l. démissionne avec effet le 2 novembre 2006 de sa fonction de Gérant Commandité de SODEXHO INTERNATIONAL EMPLOYEES PLAN HOLDING S.C.A. Par référence à l'article 112 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales et en application des articles 3, 16 et 18 des statuts de SODEXHO INTERNATIONAL EMPLOYEES PLAN HOLDING S.C.A., cette démission entraîne la dissolution et la mise en liquidation de SODEXHO INTERNATIONAL EMPLOYEES PLAN HOLDING S.C.A. De même, en vertu des articles 18 et 23 desdits statuts, cette démission entraîne la désignation de SODEXHO INTERNATIONAL EMPLOYEES PLAN HOLDING, S.à r.l. en tant que liquidateur de SODEXHO INTERNATIONAL EMPLOYEES PLAN HOLDING S.C.A. avec les pouvoirs énoncés aux articles 141 à 151 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales. SODEXHO INTERNATIONAL EMPLOYEES PLAN HOLDING, S.à r.l. accepte sa désignation en tant que liquidateur de ladite société en commandite par actions ainsi que la nature et l'étendue de ses pouvoirs en cette qualité.

Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour SODEXHO INTERNATIONAL EMPLOYEES PLAN HOLDING S.C.A.

SODEXHO INTERNATIONAL EMPLOYEES PLAN HOLDING, S.à r.l.

Gérant Commandité

Signatures

Référence de publication: 2007023359/1023/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW04895. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Rameau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 88.365.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie à Luxembourg le 30 décembre 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Sébastien Gravière, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007022480/693/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07347. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

European Real Estate Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 123.812.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Neal Giesecke, administrateur de sociétés, demeurant à F- 92200 Neuilly, 25, rue Saint James, ici dûment représentée par Monsieur Koen de Vleeschauwer, juriste, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X septembre, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Laquelle procuration après avoir été signée par le comparant agissant en sa dite qualité et par le notaire instrumentant demeurera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement

et;

2. Monsieur Koen de Vleeschauwer, juriste, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X septembre, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme que les parties prénommées vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EUROPEAN REAL ESTATE PARTNERS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêt et procéder à l'émission d'obligations. Elle peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit, sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (EUR 320,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale,

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième jeudi du mois de juin à 10.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Monsieur Neal Giesecke, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2. Monsieur Koen de Vleeschauwer, prénommé, une actions	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui de commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a. Monsieur Koen de Vleeschauwer, juriste, né le 2 mai 1963 à Lubbeek, Belgique, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

b. Madame Laurence Leleu, juriste, née le 13 septembre 1968 à Mons (Belgique), demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

c. Monsieur Christian Gaillot, juriste, né le 22 janvier 1963 à Paris (France), demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

Troisième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Guillaume Bernard, comptable, né le 18 avril 1973 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Sixième résolution

Le siège social est fixé à L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: K. de Vleeschauwer, B. Moutrier.

Enregistré à Esch, le 26 janvier 2007, vol. 924, fol. 52, case 10. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007023344/272/147.

(070016250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Akron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 70.199.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg en date du 29 décembre 2006 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

2. L'assemblée prend acte de la démission des quatre administrateurs en la personne de:

- Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), le 2 décembre 1943, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Marc Koeune, économiste, né à Luxembourg, le 4 octobre 1969, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Madame Nicole Thommes, employée privée, née à Arlon (Belgique), le 28 octobre 1961, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Madame Andrea Dany, employée privée, née à Trier (Allemagne), le 14 août 1973, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg;

Et nomme en leur remplacement:

- TCG GESTION S.A., avec siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67.822.

- CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., avec siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 81.525.

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 37.974.

3. L'assemblée prend acte de la démission CEDERLUX-SERVICES S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg de son mandat de Commissaire aux comptes et nomme en son remplacement CAS SERVICES S.A., avec siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 68.168.

Ils achèveront le mandat de leurs prédécesseurs. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007022481/693/39.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07352. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Fiparmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 70.642.

—
Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022552/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07280. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Silvtrade A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 23, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 16.318.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung, gehalten am 3. März 2006

Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden für eine Dauer von drei Jahre gewählt, Ihre Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung die über das Geschäftsjahr 2008 zu beschliessen hat:

- Herr Manfred Riwer, Kaufmann, wohnhaft in D-54317 Osburg, Markenweg 22, Vorsitzender des Verwaltungsrates
- Herr Max Riwer, Zahnarzt, wohnhaft in D-54317 Osburg, Markenweg 22
- Frau Marlis Junk, Handelsfachwirtin, wohnhaft in L-5222 Sandweiler, Am Steffesgaart 57

Zum Prüfer wird BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, société anonyme, L-1528 Luxembourg, boulevard de la Foire gewählt.

Luxemburg, den 6. Dezember 2006.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Unterschrift

Référence de publication: 2007022484/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02831. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Shaker Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 22.468.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 21 décembre 2006

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- Monsieur Nabil Saleh, demeurant professionnellement au 6, Addison Place à Londres, administrateur-délégué
- Monsieur John Seil, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Claude Schmitz, administrateur démissionnaire
- Monsieur Pierre Lentz, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edmond Ries.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007022487/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05212. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Europe 94 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 49.994.

Extrait du procès-verbal de l'A.G. extraordinaire du 7 septembre 2006 au siège de la société

L'assemblée décide de nommer Monsieur Lewalle Léon demeurant 49A, boulevard Prince Henri à L-1724 Luxembourg au poste de commissaire aux comptes pour la période de 1 ans en remplacement de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. (RC: B71178).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022657/734/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06883. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Polifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 41.712.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 2 juin 2006

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- Monsieur Domenico Bosatelli, industriel, demeurant 13, Via degli Alpini, I-24069 Cenate Sotto (Italie), Président,
- Monsieur Derek Stuart Ruxton, barrister-at-law, demeurant 17, bd Royal, L-2449 Luxembourg,
- Monsieur Carl Scharffenorth, économiste bancaire, demeurant 251, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007022492/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07690. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Blue Iris Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 116.832.

—
DISSOLUTION

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société du 29 décembre 2006

L'assemblée:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 23 janvier 2007 au siège social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

BLUE IRIS MANAGEMENT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007022532/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09150. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Maginax Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 115.860.

—
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur Gianluca Ninno, est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007023250/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10035. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Info 2000 S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 70.370.

—
DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2006

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la société INFO 2000 S.A. en liquidation en date du 12 décembre 2006 que:

- la clôture de la liquidation a été décidée,
- les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés à l'ancien siège social de la société de même qu'y resteront consignés les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007022535/508/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07711. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Notiara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.132.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 14 novembre 2006 que:

1. Le siège social a été transféré du 25C, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg au 11, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg avec effet au 4 juillet 2006.
2. La démission de TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A. avec effet au 12 juin 2006, comme administrateur et administrateur délégué de la société a été accepté.
3. La démission de Jill Mann avec effet au 1^{er} juin 2006, comme administrateur de la société a été acceptée.
4. Monsieur John Bela demeurant à 101 Alpine Terrace, San Fransisco, Etats Unis a été nommé comme administrateur de la société avec effet au 14 novembre 2006 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2007.
5. Mme Stacey Lynn Morgenstern demeurant à 101 Alpine Terrace, San Fransisco, Etats-Unis a été nommé comme administrateur de la société avec effet au 14 novembre 2006 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2007.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2007022536/803/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03759. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

TBU-1 International S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 107.950.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45626 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007023362/211/11.

(070016843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Continental Trust S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 25.683.

Les soussignées:

1. BEARN HOLDINGS S.A., société enregistrée aux Iles Vierges Britanniques,
2. M. Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, résident luxembourgeois
3. M. Marius Kaskas, économiste, résident Luxembourgeois

Tous membres du Conseil d'administration de la Société CONTINENTAL TRUST S.A.

Et

4. M. Dimitrios Zois, administrateur-délégué de la Société, résident Luxembourgeois

5. RICHMOND COMMUNICATIONS LIMITED, société enregistrée à Chypre - commissaire aux comptes de la société CONTINENTAL TRUST S.A.

Déclarent ne plus exercer leurs fonctions de membres du Conseil d'administration et de Commissaire au compte de la Société CONTINENTAL TRUST S.A. à compter du 10 août 2006.

Le siège social de la Société se trouvant au 29, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg est dénoncé par le domiciliataire, Jean Zeimet, à partir du 10 août 2006.

Signatures.

Référence de publication: 2007022538/1137/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08587. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Bohemia Property Service, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 96.628.

Constituée par acte passé par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 octobre 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no. 1233 du 21 novembre 2003.

Assemblée Générale Ordinaire du 22 décembre 2006

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société BOHEMIA PROPERTY SERVICE S.A., tenue au siège social en date du 22 décembre 2006, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1 ° Changement du siège social vers L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
- 2 ° Acceptation de la démission des trois membres du conseil d'administration:
 - Madame Sylvie Abtal-Cola, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3, bd. Prince Henri, administrateur;
 - Madame Daniela Dostert, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3, bd. Prince Henri, administrateur;
 - Monsieur Pascal Robinet, demeurant à L-7412 Bour, 5, rue d'Arlon, administrateur.
- 3 ° Nomination de trois nouveaux administrateurs pour une durée de six ans:
 - Monsieur Roman Marcinowski, demeurant à L-1319 Luxembourg, 137, rue de Cents, administrateur à titre gratuit;
 - KITZ S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, administrateur;
 - AUDITAS S.A., avec siège social à 35 Regent Street, Jasmine Court, Belize City, Belize, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOHEMIA PROPERTY SERVICE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022540/2195/26.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08406. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

CSI Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 94.813.

—
Constituée par acte passé par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no. 876 du 27 août 2003.

Assemblée Générale Ordinaire du 22 décembre 2006

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société CSI FINANCE S.A., tenue au siège social en date du 22 décembre 2006, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1 ° Changement du siège social vers L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

2 ° Acceptation de la démission des trois membres du conseil d'administration:

- Madame Sylvie Abtal-Cola, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3, bd. Prince Henri, administrateur;
- Monsieur Klaus Krumnau, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3, bd. Prince Henri, administrateur;
- Monsieur Michal Wittmann, demeurant à L-1724 Waldbredimus, 27, rue de Trintange, administrateur, qui a donné sa démission en date du 7 novembre 2006.

3 ° Nomination de trois nouveaux administrateurs pour une durée de six ans:

- Madame Ingrid Hoolants, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, administrateur;
- Monsieur Marc Schintgen, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, administrateur;
- Monsieur Michal Wittmann, demeurant à L-1724 Waldbredimus, 27, rue de Trintange, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CSI FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022548/2195/27.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08397. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Firad S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 28.212.

—
Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022558/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07281. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Electrabel Invest Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 5.222.

—

Le Conseil d'Administration, en sa séance du 12 décembre 2006, a:

- pris acte de la démission de son mandat d'administrateur de Madame Anja Mackelberg à la date du 12 décembre 2006;

- nommé en qualité d'administrateur Madame Saliha Merini, demeurant Rue de Lenny, 19 à B-5360 Natoye (Belgique) pour achever le mandat de Madame Anja Mackelberg. Des pouvoirs de gestion journalière lui ont également été conférés.

La prochaine assemblée générale des actionnaires sera appelée à se prononcer sur la nomination définitive de Madame Saliha Merini.

Le 12 janvier 2007.

J. Brackernier / N. Tissot

Administrateur / Président

Référence de publication: 2007022666/4984/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10247. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Investtours S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 82.893.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement en date du 15 décembre 2006 et du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 18 janvier 2007 que:

1. Madame Marinella Punzo Gubler et Monsieur Bruno Beernaerts ont été réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

2. Est réélu Commissaire pour la même période, la société CERTIFLCA LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

3. Messieurs Aldo Ferrini et David De Marco ont démissionné en tant qu' administrateurs.

4. Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique) le 6 juin 1975, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg est élu administrateur en remplacement de Monsieur David De Marco, démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

5. Le nombre d'administrateurs a été réduit de quatre à trois et le Conseil d'Administration se compose dorénavant par:

1) Monsieur Bruno Beernaerts;

2) Madame Marinella Punzo Gubler;

3) Monsieur Patrick Moinet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007022584/6312/30.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08239. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Acuazahara (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 52.142.

—
Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022614/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07321. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Agon Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 24.327.

—
Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022616/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07323. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Comgest Panda, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 58.116.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 janvier 2007

En date du 15 janvier 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de BPSS, dûment représenté par M. Sébastien Lecaudey, M. Craig Fedderson et M. Georg Lasch, en tant qu'Administrateur avec effet au 1^{er} octobre 2006.

- de ratifier la cooptation de M. Antoine Gilson De Rouvieux, LUXCELLENCE MANAGEMENT COMPANY S.A., 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant qu'Administrateur avec effet au 1^{er} octobre 2006, en remplacement de BPSS, démissionnaire.

- de renouveler les mandats de M. Antoine Gilson De Rouvieux, M. Jean-François Canton, M. Vincent Strauss et Mme Kelly Choo Yoon Lai en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007022617/1024/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07381. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Amad Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 30.885.

—
Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour copie conforme
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2007022619/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07326. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Signes I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 68.109.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires tenue au siège social le 22 décembre 2006

1. L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la Société du 7-11, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, avec effet immédiat.

2. L'Assemblée a réélu au poste d'Administrateur pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels clôturant le 31 décembre 2006:

- Monsieur Vincent Goy, directeur de société, demeurant 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- Monsieur Renato Mazzolini, directeur de société, demeurant 3, avenue Kennedy, MC-98000 Monaco,
- Madame Marie-Rose Lugli, directeur de société, demeurant au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

2. L'Assemblée a réélu au poste de Commissaire aux comptes pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels clôturant le 31 décembre 2006, Madame Monique Tommasini, demeurant au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SIGNES I S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022620/1138/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08202. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Alpha Pyrenees Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 113.438.

In the year two thousand and seven, on the tenth of January.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ALPHA PYRENEES TRUST LIMITED, a company organized under the laws of Guernsey, with registered number 43932, having its registered office at East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, Channel Islands, here represented by Ms Marjorie Binet, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey on 10 January 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of ALPHA PYRENEES LUXEMBOURG, a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.438, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on January 10, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 727 dated April 10, 2006. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-nine thousand three hundred and fifty euro (EUR 39,350.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to fifty-one thousand eight hundred and fifty euro (EUR 51,850.-) by the issue of one thousand five hundred and seventy-four (1,574) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The new shares are subscribed by ALPHA PYRENEES TRUST LIMITED, prenamed, and paid up by a contribution in cash.

The total contribution of thirty-nine thousand three hundred and fifty euro (EUR 39,350.-) will be allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the capital increase, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at fifty-one thousand eight hundred and fifty euro (EUR 51,850.-), represented by two thousand seventy-four (2,074) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Third resolution

The sole partner decides to amend article 12 of the articles of incorporation of the Company, which will now read as follows:

« **Art. 12.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least two managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.»

Fourth resolution

The sole manager decides to appoint Mrs Serena Tremlett, business manager, born on 9 December 1964 in London, United Kingdom, residing at Douaire, Les Grandes Capelles, Guernsey, as manager of the Company with immediate effect and for an indefinite period.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ALPHA PYRENEES TRUST LIMITED, une société régie par les lois de Guernesey, enregistrée sous le numéro 43932, ayant son siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, Channel Islands, ici représentée par Madame Marjorie Binet, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Guernsey, en date du 10 janvier 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de ALPHA PYRENEES LUXEMBOURG une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.438, ayant son siège social au 46 A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 727 du 10 avril 2006. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-neuf mille trois cent cinquante euros (EUR 39.350,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) jusqu'à cinquante et un mille huit cent cinquante euros (EUR 51.850,-) par l'émission de mille cinq cent soixante-quatorze (1.574) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les nouvelles parts sociales sont souscrites par ALPHA PYRENEES TRUST LIMITED, prénommée, et sont payées par un apport en numéraire.

L'apport de trente-neuf mille trois cent cinquante euros (EUR 39.350,-) sera alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cinquante et un mille huit cent cinquante euros (EUR 51.850,-) divisé en deux mille soixante-quatorze (2.074) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 12.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins deux des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer Madame Serena Tremlett, business manager, née le 9 décembre 1964 à Londres, Grande-Bretagne, demeurant à Douaire, Les Grandes Capelles, Guernesey, Iles Anglo-Normandes en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Binet, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 janvier 2007, vol. 909, fol. 81, case 8. — Reçu 393,50 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 janvier 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007023840/239/166.

(070017470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Creation Rush-Paris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 61.336.

Liquidation judiciaire

Par jugement du 18 janvier 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les liquidations commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée CREATION RUSH-PARIS, S.à r.l. (n^o RCS B 61.336) dont le siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, a été dénoncé en date du 4 février 2004,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Maître Yamina Noura, avocat à la Cour, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 7 février 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Maître Y. Noura

Le liquidateur, Avocat à la cour

Référence de publication: 2007023318/6541/23.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11241. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.